

Décision

Générale

colonial

Décision n° 974 autorisant M. Antonio de Cola, de nationalité italienne, à acquérir un terrain bâti sis au plateau du Marabout

n° 974

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 juillet 1964

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro
1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

M. Antonio de Cola, entrepreneur de nationalité italienne, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, plateau du Marabout, et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 397 au nom de la Société Civile Immobilière dû Marabout.